PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2025 CONCERNANT LES DISPOSITIONS MUNICIPALES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux personnes intéressées que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 4 mai 2026, à la salle municipale située au 18, avenue du Centenaire à Saint-Damase, à compter de 19h30, dans le but de consulter la population sur le projet de règlement numéro 352-2026.

Avis de motion a été donné le 7 avril 2026.

Ce projet de règlement vise à :

- modifier les dispositions municipales applicables par la Sûreté du Québec en matière de stationnement;
- ajouter une nouvelle infraction concernant le stationnement sur les terrains privés;
- prévoir l'amende applicable et ajuster la section des infractions en conséquence.

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 18, avenue du Centenaire à Saint-Damase, aux heures ordinaires de bureau.

Le projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-DAMASE, CE 8 avril 2026

Vanessa Caron, directrice générale
et greffière-trésorière